



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 JUILLET 2017

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-085 / 8-9**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 13 juillet 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 22 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y.AIFA, Y.ALLARDIN, C.BADREDDINE, J.COUTURIER, M.DE JAHAM, A.FAVIER, G.FAVRE, J.FORTE, B.GATTAZ, A.GERVASI, B.GRANDCAMP, C.LEBLANC, R.MAZZILLI, L.MOGORE, C.MOLLIER-SABET, A.MOREAU, A.MOTTE, J.POLAT, R.REVIL, J.ROBERT, N.TAMBORINI, J.VIAL.

**Représentés :** J-L.BALLY, A.BLANCANEUX, M.CHASSON, A.GAL, B.PARIS, B.SARRAT, C.STELLA, L.TRICOLI, D.ZAMBON.

**Absents :** N.CHARLETY, A.COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est R.MAZZILLI.

---

**OBJET :** Vie Culturelle Conservatoire - Projet de charte de travail en réseau entre les écoles de musique de Saint-Etienne de Crossey, Moirans, Voreppe, Tullins et le conservatoire de Voiron

---

Rapporteur : Chokri Badreddine

**EXPOSE:** Dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques et de l'éducation culturelle 2014-2018, et suite à un plan de formation initié par le département en 2015 et 2016, une charte de coopération a été établie par les équipes des écoles de musique de St Etienne de Crossey, Moirans, Tullins, Voreppe et le conservatoire de Voiron afin de développer leur travail en réseau.

La démarche a fait l'objet de présentations en commission culturelle municipale le 12 octobre 2015 et communautaire le 29 juin et le 9 novembre 2015.

La charte est un document d'orientation qui dresse un état des lieux de l'offre musicale et propose des axes de coopération dans la perspective

- d'un meilleur service aux usagers en termes qualitatifs et d'offre par la coordination et une communication en direction des usagers
- de coopération des équipes par le développement de projets en commun
- d'une optimisation des moyens globaux par des actions coordonnées ou communes en matière de ressources

Chaque école de musique conserve son identité et participe au réseau de façon libre et indépendante. Le réseau de coopération fonctionne à égalité de droits et de devoirs sans hiérarchie.

.../...

*Voiron, ville porte de Chartreuse*

La signature de la charte permet de conforter le soutien financier du Département.

**PROPOSITION:**

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Associative Culturelle et Sportive en date du 30 mai 2017.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'autoriser le maire de Voiron de signer la charte de travail en réseau entre les écoles de musiques de Saint-Etienne de Crossey, Moirans, Voreppe et Tullins et le conservatoire de Voiron.

**DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (31 POUR)  
AINSI FAIT ET DELIBERE**



Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

  
Julien POLAT